

# *Modalités de la prise en compte du handicap*

Concernant la prise en compte des besoins des personnes présentant un handicap, lorsque vous nous sollicitez, notre équipe :

## **A ANNEMASSE**

Jérôme VINDRET (directeur pédagogique)  
Rosette QUAGLIARIELLO QUILIGOTTI (Responsable du centre)  
L'EQUIPE d'enseignants

## **A SAINT JULIEN EN GENEVOIS**

Jérôme VINDRET (directeur pédagogique)  
Floriane MUHLMATTER (secrétaire)  
L'EQUIPE d'enseignants

## **A FILLINGES**

Jérôme VINDRET (directeur pédagogique)  
Cassandra BARNABÉ (Responsable administrative)  
Roxane SCHILLER (secrétaire)  
L'EQUIPE d'enseignants

Sont à votre écoute. Lorsque des éléments exposants la situation leurs sont remis, ils peuvent vous proposer de constituer un dossier afin d'établir un projet d'aide individualisé visant à faciliter l'accès aux différentes étapes de la formation jusqu'à l'examen.

## **A savoir :**

La mise en place d'un protocole pédagogique.

La détermination des critères d'apprentissage liés au handicap dans le respect du REMC.  
Une demande d'adaptation, auprès des autorités compétentes, des conditions d'examens, au besoin.

Si nécessaire, la réorientation vers un établissement spécialisé, selon les cas.

De manière à établir une véritable piste de réflexion, le dossier devra donc être constitué en partenariat avec l'élève, l'équipe administrative, l'équipe pédagogique ainsi que les différents intervenants de l'état (service des permis de conduire, MDPH...) ou tout autre organisme ou acteur pouvant accompagner le demandeur dans ses démarches ou contribuer à améliorer les conditions d'accès aux formations, aux examens. Dès lors, apporter des réponses concrètes.

Dans le cas d'un handicap physique, il est possible de faire appel à l'AFTRAL qui possède des véhicules aménagés et adaptés aux handicaps.

